

Date de dépôt : 10 janvier 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier :

- a) P 1707-A Pétition : davantage de moyens pour encadrer les élèves ! Moins de charges de travail pour un enseignement de qualité !**
- b) P 1711-A Pétition pour des postes en suffisance permettant de diminuer les effectifs d'élèves par classe et d'offrir des bonnes conditions d'enseignement**

Rapport de majorité de M. Stéphane Florey (page 1)

Rapport de minorité sur la P 1707 de Mme Prunella Carrard (page 21)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié les pétitions 1707 et 1711 dans ses séances des 8 et 15 février, du 21 juin, du 5 juillet et du 30 août 2010 sous la présidence de M. Yvan Slatkine. Ces pétitions font partie d'un paquet de 14 pétitions, déposées par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui ont toutes été traitées avec diligence par notre commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition du 8 février 2010 de M^{mes} Jelk-Peila et Cattani, et de MM. Vincent et Scheffre de manière générale pour l'ensemble des 14 pétitions

M^{me} Jelk-Peila prend la parole et explique que le cartel a été très occupé par différents projets importants de restructurations au sein de l'Etat lors de la législature précédente. Elle mentionne ensuite que cette restructuration de l'Etat a entraîné une diminution du personnel, et ce pour des raisons économiques. Elle rappelle par ailleurs que les besoins de la population augmentent en parallèle, raison pour laquelle des postes supplémentaires sont demandés. Elle déclare que ces pétitions visent donc à corriger la diminution, tant en quantité qu'en qualité, de l'administration publique en atténuant les effets de la crise. Elle remarque ensuite que le cartel relève un manque de solidarité certain dans la politique menée pour le social. Elle indique en outre que les impacts de la situation sur le personnel touchent la santé de ce dernier. Elle termine en déclarant que le cartel entend que ces pétitions soient prises en compte dans un délai à moyen terme.

M^{me} Cattani ajoute que les quatorze pétitions mettent en avant le fait que la population a largement augmenté, soit 40'000 personnes de plus entre 2007 et 2009, alors qu'au même moment des plans d'efficience diminuaient la quantité de personnel. Elle précise qu'une pétition par secteur a été nécessaire afin d'étayer l'argumentaire développé pour ces secteurs.

M. Vincent prend la parole et déclare que les enseignants n'arrivent plus à faire face à la situation, ce qui implique que les décrochages de jeunes se multiplient. Il précise que le problème est crucial. Il signale que l'on compte 700 nouveaux étudiants pour la rentrée 2010 pour une dizaine de postes seulement.

M. Scheffre remarque ensuite que l'administration centrale a été ciblée par la restructuration du Conseil d'Etat. Il ajoute que deux services, soit la Protection des mineurs et le Service des tutelles d'adultes se trouvent dans une situation très inquiétante. Il mentionne que le nombre de dossiers ne fait qu'augmenter et qu'il n'est plus possible de faire face aux besoins. Il rappelle en outre que les réformes informatiques ne répondent pas non plus aux attentes.

Un commissaire (PDC) rappelle qu'entre 2000 et 2005, le nombre de postes a augmenté. Il précise que l'instruction publique a toujours été considérée comme une priorité.

M. Scheffre répond que le cartel n'est pas certain du nombre de postes supplémentaires nécessaires, mais rappelle que sur les nombreux postes qui ont été créés ces dernières années aucun ne l'a été sur le terrain.

Un commissaire (R) rappelle également qu'un investissement important a été apporté pour la création de 92 postes de directeur d'établissement. En outre, il n'est pas certain qu'augmenter le nombre de postes d'enseignants permette de régler tous les problèmes.

Un commissaire (MCG) cite M. Charles Beer qui prétendait que les classes genevoises comptaient en moyenne 17,5 élèves.

M^{me} Jelk-Peila répond par la négative. Elle indique qu'il s'agit du taux d'encadrement et qu'il n'y a pas de classe avec 17 élèves. Elle mentionne l'exemple de l'école où elle enseigne, dans laquelle les classes comptent entre 21 et 24 élèves.

Le président demande comment le cartel parvient à une demande d'environ 2000 postes supplémentaires pour l'ensemble des pétitions.

M. Scheffre explique que les syndicats sont présents dans les services, ce qui permet de chiffrer précisément les besoins selon les secteurs. Il ajoute qu'une extrapolation sur les besoins a ensuite été calculée.

Un commissaire (L) demande si le cartel a cherché des solutions pour diminuer le personnel administratif pour augmenter le personnel sur le terrain. Il ajoute que 2000 postes supplémentaires reviendraient au final à environ 200 millions et qu'il faudrait trouver cet argent pour les financer.

M^{me} Jelk-Peila répond que le personnel administratif a déjà été mis au front. Elle précise que l'on ne peut pas parler de rentabilité ou de bénéfices dans le cadre du service public. Elle rappelle également que des classes d'appui ont déjà été supprimées.

Un commissaire (R) demande s'il n'y a pas au sein de la fonction publique une volonté de demander des postes supplémentaires uniquement pour atténuer les réformes.

M^{me} Jelk-Peila répond que non. Les postes demandés sont en lien direct avec l'augmentation de la population.

2. Suite des travaux et discussion

Une discussion a eu lieu pour savoir si la commission devait traiter elle-même l'ensemble des 14 pétitions ou les renvoyer dans les commissions spécialisées. Mise au vote, **la proposition de renvoyer ces pétitions en commission spécialisée a été refusée par 10 non contre 4 oui.**

Finalement les pétitions sont regroupées par thème et département. Le président précise que la commission procédera aux auditions des responsables de départements et que si nécessaire de nouvelles auditions du cartel seront effectuées.

3. Audition de M. Dominique Gros, directeur adjoint du service de la recherche en éducation (SRED)

M. Gros explique qu'il a vérifié les chiffres mentionnés dans les pétitions et qu'il ne peut pas les tous confirmer. Ils proviennent de sources différentes comme par exemple de prévisions annoncées ou de constats etc. Pour le post-obligatoire ces chiffres sont encore plus aléatoires du fait que les élèves hésitent sur leur parcours lors des premiers mois. Il relève toutefois que Genève a une proportion plus basse que la moyenne nationale mais qu'il y a des compensations ailleurs, notamment dans le social. Il confirme que les effectifs sont à la baisse depuis 5 ans et que le taux de redoublement est plus élevé par rapport à la moyenne nationale. En comparaison, ce taux est de 0,1% à Obwald contre 2,2% à Genève. Il conclut en disant qu'il fournira une note de service à la Commission avec des chiffres récents et les modifications structurelles qui sont intervenues.

Un commissaire (S) demande pourquoi le taux de redoublement est si élevé.

M. Gros l'ignore. Toutefois, il pense qu'il est nécessaire de considérer la population concernée par ces redoublements, car les raisons peuvent être multiples et qu'il y a des liens entre les différentes difficultés que sont les provenances sociales des enfants, leur maîtrise de la langue, etc.

Le président demande s'il y a un lien avec le manque d'enseignants.

M. Gros répond que cette question relève de la qualité de l'enseignement et non du nombre d'enseignants.

Un commissaire (R) remarque que dans le primaire, il est possible de passer son année avec une dérogation en cas d'échec et qu'en l'occurrence si ces derniers ne sont pas simplement livrés à eux-mêmes.

M. Gros répond que ces élèves ont un suivi similaire aux autres et que si l'on devait faire plus d'accompagnement les classes en seraient d'autant plus chargées. Toutefois, cela repose sur la bonne volonté des enseignants.

4. Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du DIP

M. Beer déclare que le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces pétitions de manière approfondie et que des rencontres se sont organisées avec les syndicats. Il rappelle également que les efforts seront portés sur la formation, mais également sur la sécurité.

M. Beer explique ensuite que les effectifs sont stables depuis trois ans et qu'une baisse a même été constatée. La Commission des finances - qui s'est également penchée sur cette question - s'est même demandée s'il n'y avait pas lieu de prévoir une baisse des effectifs, ce à quoi il a déclaré que cette mesure serait dommageable pour l'enseignement. Concernant le taux d'élèves par enseignant, M. Beer dit que le taux de 17 élèves par enseignant a pu être conservé dans le primaire nonobstant le fait qu'il a fallu réallouer un certain nombre de postes pour les directions d'établissement. M. Beer précise que le soutien pédagogique est à présent garanti par ces dernières, ce qui n'était pas le cas avant. De même que le calcul de 1 pour 17 ne prend pas en compte les éducateurs et les directions d'établissement. Il déclare ensuite que le but de la Société pédagogique genevoise (SPG) est de faire échec au retour des cours le mercredi matin et que ces propositions d'augmentation de postes sont faites par rapport à l'augmentation du nombre d'heures de cours.

Un commissaire (L) demande combien de postes sont nécessaire pour l'introduction d'Harmos.

M. Beer répond que pour l'application d'Harmos, les enseignants ne travailleront pas une minute de plus que les 156 jours de travail annuels habituels.

Une commissaire (S) demande des précisions par rapport au taux de redoublement.

M. Beer est d'avis que l'initiative sur les notes a fait un mal incroyable. Toutefois, le taux de 2009 était inférieur à 2007 et 2008 mais qu'il est nécessaire d'utiliser une partie des vacances pour assurer certains programmes individualisés.

Concernant l'enseignement secondaire M. Beer rappelle qu'un nouvel établissement ouvrira ces portes à l'automne et que tout va changer. Ainsi, plusieurs éléments de ces pétitions vont être pris en compte.

5. Position des groupes

Après un rapide tour de table sur les positions des groupes, les groupes Libéral, Radical, PDC et UDC se déclarent en faveur du dépôt de ces deux pétitions sur le bureau du Grand Conseil. En effet, ces groupes jugent qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les effectifs et que d'une manière générale les problèmes soulevés par ces deux pétitions relèvent plus de la qualité de l'enseignement ainsi que de la bonne volonté de ceux-ci que du nombre d'élèves par enseignant.

Au contraire, les groupes Socialiste, les Verts et le MCG sont d'avis qu'il est important d'augmenter le nombre d'enseignants pour augmenter la qualité des prestations, ainsi que pour compenser l'engagement des directeurs d'établissement. Ils pensent qu'il aurait été plus judicieux d'ouvrir de nouveaux postes d'enseignants à la place. Ils pensent également qu'en augmentant le nombre d'enseignants le taux d'absentéisme sera diminué d'autant. Ils sont pour un renvoi au Conseil d'Etat.

6. Vote de la P 1707

Le Président met aux voix la P 1707 pour le renvoi au Conseil d'Etat

Pour : 6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)

Contre : 7 (1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)

Abstention : 1 (1 R)

La proposition de renvoi de la P 1707 au Conseil d'Etat est refusée

Le Président passe au vote pour le dépôt de la P 1707 sur le Bureau du Grand Conseil

Pour : 7 (1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)

Contre : 6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 R)

La proposition du dépôt de la P 1707 est acceptée

7. Vote de la P 1711

Le Président met aux voix la P 1711 pour le renvoi au Conseil d'Etat

Pour : 6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)

Contre : 7 (1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)

Abstention : 1 (1 R)

La proposition de renvoi de la P 1711 au Conseil d'Etat est refusée**Le Président passe au vote pour le dépôt de la P 1711 sur le Bureau du Grand Conseil**

Pour : 7 (1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)

Contre : 6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 R)

La proposition du dépôt de la P 1711 est acceptée

M. Stéphane Florey est nommé rapporteur de majorité et Mme Prunella Carrard rapporteur de minorité. La Commission préconise un débat en catégorie II.

8. Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, au bénéfice de toutes ces explications, la majorité de la Commission des pétitions vous recommande le dépôt de la P 1707 et de la P 1711 sur le Bureau du Grand Conseil et vous remercie de suivre ses conclusions.

Pétition

(1707)

davantage des moyens pour encadrer les élèves ! Moins de charges de travail pour un enseignement de qualité !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant

- la forte augmentation des effectifs entre 1991 et 1999 (+ 5'917 élèves) et le fait que l'enseignement primaire a dû accueillir ces élèves supplémentaires avec toujours moins de moyens (importantes coupes dans les postes de maîtres-ses spécialistes et de soutien pédagogique) ;
- l'absence de toute vraie correction, entre 1999 et 2009, d'une situation décrite comme critique par tous les partenaires et le fait que l'encadrement des élèves souffre depuis plus de 10 ans de l'insuffisance patente de postes d'enseignement au front des classes ;
- le contexte d'économies et de baisse de moyens dans lequel les réformes sont conduites alors que ces dernières requéraient justement davantage de ressources pour être menées à bien et prendre en compte l'important effort fourni par le corps enseignant ;
- les chiffres de la rentrée 2009, qui montrent que le nombre d'élèves de l'enseignement primaire ne diminue pas (34'863) et le fait que « *Genève occupe toujours l'une des dernières place en Suisse pour la part des dépenses publiques – canton et commune – destinée à l'éducation. Et les dépenses par élève continuent d'être en baisse dans les trois ordres d'enseignement* » [source DIP, rentrée scolaire 2009],

Les constats suivants sont posés :

- **les prestations** dues aux élèves sont remises en question par cette politique désastreuse ;
- **l'échec scolaire** progresse (taux de redoublement élevé à GE, au-dessus de la moyenne CH [source OFS], et multiplié par deux entre 2007 et 2008) faute de moyens suffisants pour mettre en œuvre la différenciation pédagogique et les dispositifs d'appui aux élèves en difficultés ;

- **les responsabilités et les charges de travail** du corps enseignant, notamment administratives, augmentent en continu, au détriment de sa santé (épuisement professionnel).

En conséquence, en vue du budget 2010, les membres du personnel de l'enseignement primaire soutiennent la pétition du Cartel intersyndical et demandent en outre :

- une nette amélioration du taux d'encadrement à la rentrée 2010, d'un point au minimum (16 au lieu de 17) selon le calcul en vigueur et les conditions actuelles, soit environ **100 postes supplémentaires**, première étape pour aller vers le rétablissement progressif d'un ratio élèves/postes d'enseignement acceptable (14, comme au début des années 90) ;
- une **diminution de la charge d'enseignement** (revendication SER 2002), **de 4 périodes** (soit 24 périodes de 45' hebdomadaires au maximum) dès la rentrée 2010 – avant tout éventuel changement d'horaire scolaire – et l'augmentation des postes en conséquence ;
- l'octroi de **moyens spécifiques à l'enseignement spécialisé**, dès janvier 2010, afin d'accueillir et d'intégrer tous les élèves à besoins particuliers ou handicapés dans de bonnes conditions, et sans enlever des ressources aux autres.

N.B. 1385 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition

(1711)

Pour des postes en suffisance permettant de diminuer les effectifs d'élèves par classe et d'offrir des bonnes conditions d'enseignement

Considérant

- l'augmentation constante du nombre d'élèves : entre 1990 et 2009 + **25,7%**
- l'augmentation insuffisante du nombre de postes d'enseignement : entre 1990 et 2009 seulement + **11%**
- la diminution des dépenses unitaires par élève : entre 2001 et 2009 - **7,3%**
- les effectifs d'élèves par classe qui ont atteint des valeurs compromettant les conditions d'apprentissage.

Les **effectifs des classes de A** sont trop élevés jusqu'à **24 ou 25 élèves**. Cette situation dégrade la situation d'apprentissage et compromet l'orientation des élèves de B vers le regroupement A.

Les **effectifs des classes de B** sont trop élevés : jusqu'à **18 élèves**.

- La prise en charge d'élèves avec handicap sans que des moyens suffisants ne soient fournis

Considérant aussi

- **un contexte socio-économique qui se dégrade** et qui demande un investissement toujours plus grand des enseignants-es
- **une surcharge de travail** des maîtres-sses, qui font du travail de psychologue, d'éducateur, de père, de mère, de tuteur, etc
- **une surcharge de travail** objective des maîtres-sses sur le plan administratif, attestée par les travaux en cours de réécriture du cahier des charges
- les risques de **démotivation et de "burn out"** du corps enseignant
- que le plan de mesures d'économies mises en place par le Conseil d'Etat a atteint ses limites : ce plan de mesure remet en question **les prestations offertes à nos élèves et la santé des enseignants-tes**

La FAMCO soutient les revendications du Cartel intersyndical et demande :

- l'engagement du nombre de maîtres nécessaire à la diminution des effectifs d'élèves dans les classes à la rentrée : 22 élèves en A et 14 élèves en B
- la reconnaissance de l'augmentation de la charge de travail par la **diminution de 2H de la fourchette du poste** : 100% 20-24H à 100% 18-22H.

N.B. 542 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

NOTE DE SERVICE

De : Dominique Gros, directeur adjoint

A : Commission des pétitions du Grand Conseil

Collaboration : Odile Le Roy-Zen Ruffinen, collaboratrice de recherche ; Pierre-Alain Wassmer, collaborateur de recherche

Date : 11 août 2010

Objet : Suite audition du 5 juillet 2010 au sujet des pétitions P 1707, P 1708 et P 1711

1. P 1707 Davantage de moyens pour encadrer les élèves ! Moins de charges de travail pour un enseignement de qualité

- la forte augmentation des effectifs entre 1991 et 1999 (+5'917 élèves) [...] l'enseignement primaire [page 1/4]

Si l'on prend l'enseignement primaire dans son périmètre habituel (classes enfantines, primaires et division spécialisée), l'augmentation a été légèrement plus forte : + 6'075 élèves entre le 31.12.1991 (28'437 élèves) et le 31.12.1999 (34'512 élèves) [Source : SRED / mémento statistique et annuaire statistique de l'enseignement].

Si l'on ne prend pas en compte la division spécialisée, l'augmentation a été de 5'947 élèves entre 1991 et 1999.

- les chiffres de la rentrée 2009, qui montrent que le nombre d'élèves de l'enseignement primaire ne diminue pas (34'863) [page 1/4]

Ce chiffre n'est pas de source SRED.

Les effectifs de l'enseignement primaire (classes enfantines, primaires et division spécialisée) prévus en janvier 2009 pour la rentrée 2009 étaient de 34'763 élèves (chiffre présenté lors de la conférence de rentrée scolaire).

Les effectifs de l'enseignement primaire (classes enfantines, primaires et division spécialisée) recensés au 31.12.2009 étaient de 34'769 élèves (Source : SRED, Mémento statistique de l'éducation à Genève, édition 2010).

Sur le périmètre classes enfantines, primaires et division spécialisée, l'évolution des effectifs laisse apparaître une augmentation des effectifs en 2009 après quatre années de baisse (voir tableau ci-après).

Évolution des effectifs de l'enseignement enfantin et primaire, 1990-2009

	Enseignement enfantin	Enseignement primaire	Division spécialisée	Total	variation annuelle
1990	6'608	20'451	911	27'970	
1991	6'895	20'630	912	28'437	467
1992	7'218	20'645	945	28'808	371
1993	7'624	20'939	951	29'514	706
1994	7'922	21'445	1'000	30'367	853
1995	8'393	22'081	969	31'443	1'076
1996	8'608	22'813	1'002	32'423	980
1997	8'536	23'600	1'008	33'144	721
1998	8'403	24'351	1'036	33'790	646
1999	8'417	25'055	1'040	34'512	722
2000	8'512	25'244	1'048	34'804	292
2001	8'537	25'552	1'094	35'183	379
2002	8'378	25'829	1'154	35'361	178
2003	8'349	25'929	1'195	35'473	112
2004	8'482	25'794	1'243	35'519	46
2005	8'444	25'701	1'225	35'370	-149
2006	8'378	25'588	1'227	35'193	-177
2007	8'069	25'404	1'246	34'719	-474
2008	8'061	24'436	1'249	33'746	-973
2009	8'413	25'045	1'311	34'769	1'023

Source : SRED/annuaire statistique - Etat au 31.12 (1990 à 2009)

Toutefois, les derniers scénarios des prévisions de l'enseignement primaire, réalisés par le SRED et la DGEP, qui tiennent compte d'Harmos (obligation scolaire à 4 ans et changement de date de référence pour l'entrée en 1E) tablent plutôt sur une diminution des effectifs pour les années 2010 à 2012.

Évolution des effectifs d'élèves des divisions élémentaire et moyenne selon différents scénarios

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Scénario "Tendance haute"	33'966	33'473	33'497	33'442	33'281	33'141	33'038	33'266
<i>variation annuelle</i>	-179	-493	24	-55	-161	-140	-103	226
Prévision "Tendance centrale"	33'966	33'473	33'497	33'442	33'216	33'037	32'849	33'000
<i>variation annuelle</i>	-179	-493	24	-55	-226	-179	-188	151
Scénario "Tendance basse"	33'966	33'473	33'497	33'442	33'105	32'798	32'526	32'612
<i>variation annuelle</i>	-179	-493	24	-55	-337	-307	-272	86

Source: SRED, 2009 selon extrait BDS au 17 novembre

Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement spécialisé

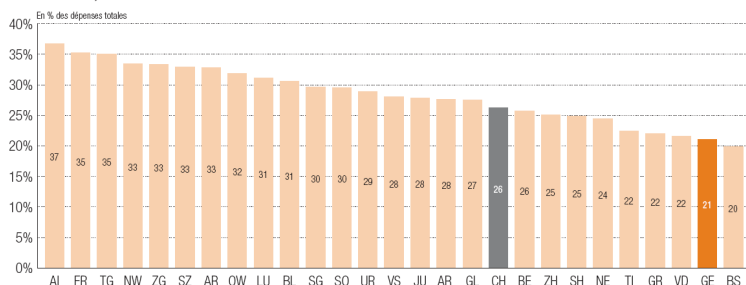
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	1671	1'681	1'721	1'780	1'799	1'807	1'808	1'808
variation annuelle	33	10	40	59	19	8	1	0

Source: SRED, 2009 selon extrait BDS au 17 novembre

- « Genève occupe toujours l'une des dernières place en Suisse pour la part des dépenses publiques - canton et commune - destinée à l'éducation » [Source DIP, rentrée scolaire 2009] [page 1/4].

Cette affirmation est exacte. Selon l'OFS, en termes d'effort relatif (part de la dépense totale cantonale et communale consacrée à l'éducation), Genève se situe en 2005 au 25^e rang (21%), à 5 points en-deçà de la moyenne des cantons suisses.

Figure B3.7 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et communales, selon le canton, 2005



N.B. Après déduction des contributions de la Confédération. - Source: Administration fédérale des finances - Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS

Cependant, ce faible effort relatif est principalement attribuable au fait que d'autres politiques publiques ont une importance financière conséquente dans le canton. Ainsi, les dépenses publiques par habitant sont particulièrement élevées à Genève (21'445 francs par habitant en 2006 contre 13'911 francs par habitant en moyenne pour l'ensemble de la Suisse), notamment en raison du poids des dépenses liées à la prévoyance sociale.

A Genève, 8'564 francs par habitant sont ainsi consacrés à la prévoyance sociale (assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, assurance-maladie, autres assurances sociales, protection de la jeunesse, invalidité, construction de logements) et 4'524 francs par habitant sont consacrés à l'enseignement (jardins d'enfants, écoles publiques, écoles spécialisées, formation professionnelle, formation des instituteurs, écoles de formation générale, formation professionnelle). [Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques].

Et les dépenses par élève continuent d'être en baisse dans les trois ordres d'enseignement »
[source DIP, rentrée scolaire 2009] [page 1/4] .

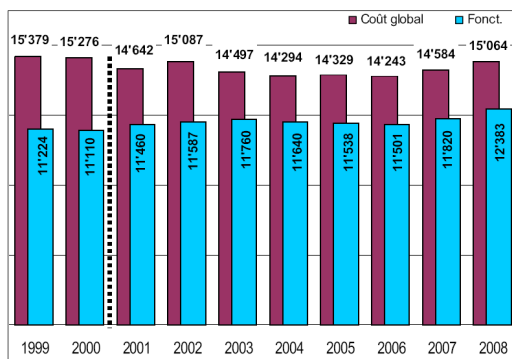
Cette affirmation émane bien du dossier de presse de la conférence de rentrée scolaire 2009. Elle ne se vérifie toutefois pas complètement.

La dépense par élève de l'enseignement primaire (enseignement ordinaire et classes spécialisées, sans les institutions du SMP) progresse de +3.3% en 2008 par rapport à 2007, soit de manière un peu plus forte que sur la période précédente.

Deux principaux éléments liés aux charges de personnel peuvent expliquer cette évolution. Tout d'abord, la réévaluation collective des enseignant-e-s du primaire (dès septembre 2007, le traitement des maître-sse-s de l'enseignement primaire augmente de 2 classes), qui est entrée en vigueur en septembre 2007, n'a eu d'effet que sur 4 mois en 2007 (de septembre à décembre), alors que son impact a concerné toute l'année 2008. L'autre élément explicatif est le versement du complément de prime de fidélité en décembre 2008, pour les personnes n'ayant pas atteint le taux de 40% de prime de fidélité [Source Ressources humaines et financières du DIP - édition 2009, p. 27].

Évolution des dépenses unitaires totales et de fonctionnement de l'enseignement primaire (sans les institutions SMP), en francs constants (valeur 2008), 1999-2008

Dépense unitaire de fonctionnement (personnel, biens & services, utilisation des bâtiments, informatique)



© SRED 2009 (sources : compte d'Etat, NBDS, SRED)

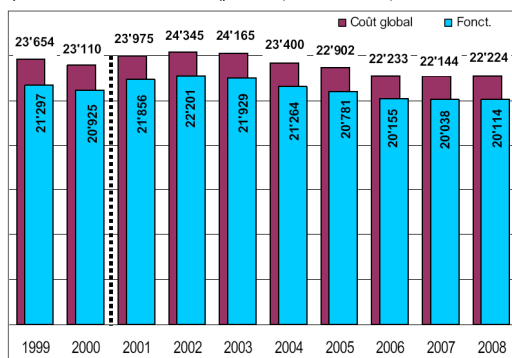
A noter que la dépense par élève des classes spécialisées a également progressé en 2008 par rapport à 2007, de manière beaucoup plus marquée que celle de l'enseignement ordinaire (+10.3%). La forte augmentation constatée pour les classes spécialisées est la conséquence, en plus des éléments indiqués ci-dessus, du renforcement du réseau d'enseignement prioritaire (REP), en particulier par des postes d'éducateurs-trices [Source Ressources humaines et financières du DIP - édition 2009, p. 28].

Pour la première fois depuis 2002, la dépense par élève du Cycle d'orientation augmente très légèrement en 2008 (+0.4% par rapport à 2007), ce qui la ramène à peu près au niveau de 2006 (en francs constants 2008). Si l'on considère toutefois la période entre 2001 et 2008, cette dépense a diminué de -7.3%, soit une baisse annuelle moyenne de -1.1%. Les ressources financières totales du Cycle d'orientation (hors subventions) prises en compte dans le calcul de la dépense par élève sont restées stables en 2008, alors que les effectifs

pondérés d'élèves ont à nouveau reculé (-0.9%) [Source Ressources humaines et financières du DIP - édition 2009, p. 29].

Évolution des dépenses unitaires totales et de fonctionnement du Cycle d'orientation, en francs constants (valeur 2008), 1999-2008

Dépense unitaire de fonctionnement (personnel, biens & services, utilisation des bâtiments, informatique)

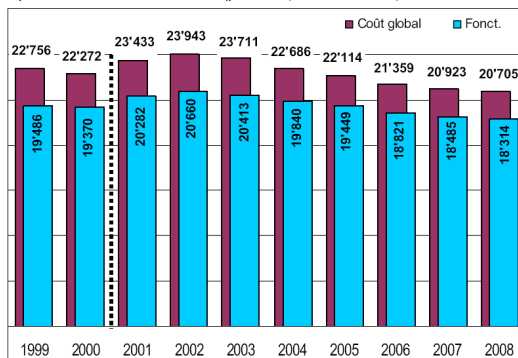


© SRED 2009 (sources : compte d'Etat, NBDS, SRED)

Pour sa part, la dépense par élève ou apprenti de l'ensemble des filières de l'enseignement secondaire postobligatoire a connu une nouvelle baisse en 2008, et ceci pour la sixième année consécutive. La diminution entre 2007 et 2008 atteint -1% toutes natures de dépenses confondues, et -0.9% pour la dépense de fonctionnement. Ce recul est toutefois moins important que ceux des périodes annuelles précédentes depuis 2003 [Source Ressources humaines et financières du DIP - édition 2009, p. 29].

Évolution des dépenses unitaires totales et de fonctionnement de l'enseignement secondaire postobligatoire, en francs constants (valeur 2008), 1999-2008

Dépense unitaire de fonctionnement (personnel, biens & services, utilisation des bâtiments, informatique)



© SRED 2009 (sources : compte d'Etat, NBDS, SRED)

- le taux de redoublement élevé à GE, au-dessus de la moyenne CH [source OFS], et multiplié par deux entre 2007 et 2008. [page 2/4]

Avec un taux de redoublement à l'école primaire égal à 2.2%, Genève se situe effectivement au-dessus de la moyenne suisse (1.7%).

Taux de redoublement dans le degré primaire selon le canton, 2007/08

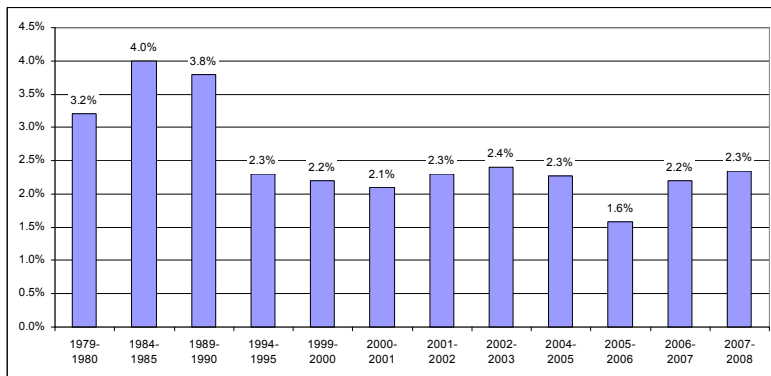
Part en pour-cent des élèves de chaque canton et degré d'enseignement

Vaud	3.7
Nidwald	2.5
Lucerne	2.4
Genève	2.2
Neuchâtel	1.9
Glaris	1.8
Fribourg	1.8
Suisse	1.7
Argovie	1.7
Zürich	1.6
Valais	1.5
Soleure	1.4
Schaffhouse	1.4
Jura	1.4
Bâle-Campagne	1.3
Berne	1.2
Appenzel Rh.-Int.	1.2
Saint-Gall	1.2
Thurgovie	1.2
Tessin	1.1
Bâle-Ville	1.0
Schwytz	0.9
Zoug	0.9
Grisons	0.7
Appenzel Rh.-Ext.	0.5
Uri	0.4
Obwald	0.1

Source : OFS- 2008

A Genève, le taux de redoublement entre la 1P et la 6P a tendance à augmenter depuis 2006 (valeur particulièrement basse dans la série) mais n'a pas été multiplié par 2 entre 2007 et 2008, passant de 2,2% à 2,3%. Il reste au niveau de ce qui est habituellement observé depuis le début des années 1990.

Taux de redoublement dans l'enseignement primaire (classes de 1P à 6P)



N.B. A noter que le taux calculé au SRED diffère très légèrement de celui qui est calculé pour Genève par l'OFS (périmètre différent ?).

Source : SRED/BDS

2. P 1708 Investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité

- il manque environ 700 postes au PO selon le taux d'encadrement de 1992 [page 1/3]

Le SRED a produit le taux d'encadrement rétroactivement jusqu'à l'année 1994, et a renoncé à remonter plus avant, pour des questions de méthode et de données (voir annexe 1).

3. P 1711 Pour des postes en suffisance permettant de diminuer les effectifs par classe et d'offrir des bonnes conditions d'enseignement

Remarque : l'ordre d'enseignement visé par cette pétition n'est pas mentionné de façon explicite, mais comme la pétition parle de « regroupement A », de « classes B », et qu'il est précisé que « la FAMCO soutient les revendications du Cartel intersyndical », on peut estimer que cette pétition concerne le Cycle d'orientation

- *l'augmentation constante du nombre d'élèves : entre 1990 et 2009 + 25,7%* [page 1/4]

L'évolution de +25,7% est calculée sur la base des effectifs réellement observés en décembre 1990 (10'403 élèves) et des effectifs prévisionnels pour 2009 de l'exercice de janvier 2009 (13'076 élèves) - information donnée dans le dossier de presse de la conférence de rentrée scolaire 2009.

A noter que les effectifs du Cycle d'orientation enregistrés dans la nBDS au 31.12.2009 sont légèrement plus élevés que les effectifs prévisionnels (13'142 élèves), soit une augmentation de +26,3% entre 1990 et 2009.

- *l'augmentation [...] du nombre de postes d'enseignement : entre 1990 et 2009 + 11%* [page 1/4]

Pas de données correspondant à cette période :

- selon les indicateurs du SGEF 2009, l'évolution du nombre de postes a été de + 10,7% entre 1998 (1'184 postes EPT) et 2007 (1'311 postes EPT)

- selon la brochure Ressources humaines et financières - édition 2009

Postes au budget et postes occupés, moyennes annuelles, 1999 et 2008

Unité budgétaire	1999		2008		Var. 1999-2008	
	au budget	occupés	au budget	occupés	au budget	occupés
Cycle d'orientation	1 354	1 345	1 530	1 511	176	166
enseignants	1 170	1 163	1 312	1 300	142	137
autres personnels	183	182	218	211	35	29

Source : SRED 2009/RHF (tableau 11, p XXII)

Par ailleurs, on ne peut en général pas comparer directement l'évolution des effectifs d'élèves et l'évolution des postes de personnel, car les périmètres peuvent changer au cours du temps (transferts de services d'un ordre d'enseignement à un autre). L'indicateur à prendre en considération est le ratio d'encadrement unitaire.

- *la diminution des dépenses unitaires par élève : entre 2001 et 2009 - 7,3%* [page 1/4]

Pas de données encore disponibles pour 2009.

Cette variation de -7,3% correspond à celle observée entre 2001 et 2008 [source : Ressources humaines et financières du DIP - édition 2009].

Annexe 1 : Evolution des taux d'encadrement (1994-1999 et 1999-2008)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE																
					sans OJ			avec OJ								
					sans inst. Spéc.			avec inst. Spéc.								
Points EPT enseignants	2070	2063	2090	2107	2091	2100										
Efficacité élèves	29760	30879	31888	32598	33225	33933										
Points EPT enseignants (sb RHIF)					2214	2318	2348	2396								
Efficacité élèves (sb RHIF)	30314	31437	32423	33144	33790	34512	34804	35183	35361							
Institutions	554	558	535	546	565	547	560	588	627							
	29760	30879	31888	32598	33225	33965	34244	34595	34734							
Ratios :																
points EPT enseignants / 100 élèves	6.96	6.68	6.55	6.46	6.29	6.21										
élèves / points EPT enseignants	14.37	14.97	15.26	15.47	15.89	16.09										
points EPT enseignants / 100 élèves							6.66	6.68	6.77	6.77	6.59	6.63	6.68	6.77	6.50	
élèves / points EPT enseignants							15.59	15.91	14.98	14.78	14.76	15.18	15.08	14.98	14.78	15.38
CYCLE D'ORIENTATION																
					sans OJFF,OJ			avec OJFF,OJ								
Points EPT enseignants	1084	1064	1063	1082	1059	1058										
Efficacité élèves	10642	10718	10778	10822	11015	11216										
Points EPT enseignants (sb RHIF)						1182	1220	1277	1328							
Efficacité élèves (sb RHIF)	10642	10718	10778	10822	11015	11207	11408	11625	12157							
Ratios :																
points EPT enseignants / 100 élèves	10.18	9.93	9.86	10.00	9.61	9.43										
élèves / points EPT enseignants	9.82	10.07	10.14	10.00	10.40	10.60										
points EPT enseignants / 100 élèves							10.79	10.98	10.93	10.87	10.80	10.76	10.62	10.69	10.65	
élèves / points EPT enseignants							9.48	9.27	9.10	9.15	9.20	9.26	9.42	9.36	9.39	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE																
					sans OJFF,OJ			avec OJFF,OJ								
					effectifs d'élèves en pleine-temps (approche pédagogique)			effectifs d'élèves en part-temps (approche ressources)								
Points EPT enseignants	1507	1494	1494	1496	1520	1523										
Efficacité élèves / étudiants	14302	14347	14308	14807	14904	15150										
Points EPT enseignants (sb RHIF)						1591	1570	1620	1641							
Efficacité élèves (sb RHIF)	16569	16842	16764	16459	16461	16917	16995	16906	17200							
Ratios :																
points EPT enseignants / 100 élèves ou étudiants	10.80	10.49	10.37	9.85	9.92	9.87										
élèves / points EPT enseignants	9.43	9.53	9.64	10.15	10.08	10.34										
points EPT enseignants / 100 élèves ou étudiants							9.51	9.47	9.80	9.80	9.81	9.25	9.36	9.12	9.05	8.79
élèves / points EPT enseignants							10.51	10.56	10.20	10.20	10.19	10.81	10.68	10.97	11.05	11.37

Note : dès 1998, le postobligatoire perd des effectifs (élèves et enseignants) au profit des IES nouvellement créés.

Source : SRED

Date de dépôt : 30 novembre 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ SUR LA PETITION 1707

Rapport de M^{me} Prunella Carrard

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition concerne le domaine de l'enseignement primaire et a été traitée dans le cadre des débats concernant également deux autres pétitions, respectivement sur l'enseignement secondaire et post-obligatoire.

La minorité estime que les questions soulevées dans cette pétition méritent une attention toute particulière dans la mesure où il s'agit de l'éducation des enfants de ce canton, et que la commission a traité trop rapidement du sujet, sans prendre la mesure du sérieux des problématiques soulevées par les pétitionnaires.

La minorité vous propose donc dans ce rapport d'étudier certains points cette pétition de manière plus approfondie, notamment en prenant en considération les informations qui ont été transmises par le service de recherche en éducation (SRED)¹ durant les travaux de la commission, ainsi que diverses autres documentations non fournies à la commission.

Augmentation des effectifs depuis 1991

Le SRED nous confirme l'affirmation des pétitionnaires sur une augmentation des effectifs depuis 1991 et précise à ce sujet que « *si l'on prend l'enseignement primaire dans son périmètre habituel (classes enfantines, primaires et division spécialisée), l'augmentation a été légèrement plus forte : + 6'075 élèves entre le 31.12.1991 (28'437 élèves) et le 31.12.1999 (34'512 élèves)². Si l'on ne prend pas en compte la division spécialisée, l'augmentation a été de 5'947 élèves entre 1991 et 1999.* »

¹ Ci-après, les citations du SRED sont issues du document transmis par ce dernier au début du mois d'août 2010.

² Source : SRED / memento statistique et annuaire statistique de l'enseignement

Lors de sa conférence de presse du 26 août 2010, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a confirmé que « de 1991 à 2004, le nombre d'élèves scolarisé-e-s en classe ordinaire a progressé de manière très importante (+ 24,6 %) pour ensuite se stabiliser, voire légèrement diminuer aujourd'hui »³.

Les effectifs ont cependant fortement augmenté en 2009 et selon le SRED, « les effectifs de l'enseignement primaire (classes enfantines, primaires et division spécialisée) recensés au 31.12.2009 étaient de 34'769 élèves »⁴.

Évolution des effectifs de l'enseignement enfantin et primaire, 1990-2009⁵ :

	Enseignement enfantin	Enseignement primaire	Division spécialisée	Total	variation annuelle
1990	6'608	20'451	911	27'970	
1991	6'895	20'630	912	28'437	467
1992	7'218	20'645	945	28'808	371
1993	7'624	20'939	951	29'514	706
1994	7'922	21'445	1'000	30'367	853
1995	8'393	22'081	969	31'443	1'076
1996	8'608	22'813	1'002	32'423	980
1997	8'536	23'600	1'008	33'144	721
1998	8'403	24'351	1'036	33'790	646
1999	8'417	25'055	1'040	34'512	722
2000	8'512	25'244	1'048	34'804	292
2001	8'537	25'552	1'094	35'183	379
2002	8'378	25'829	1'154	35'361	178
2003	8'349	25'929	1'195	35'473	112
2004	8'482	25'794	1'243	35'519	46
2005	8'444	25'701	1'225	35'370	-149
2006	8'378	25'588	1'227	35'193	-177

³ Source : Conférence de presse du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport : Rentrée scolaire 2010. 26 août 2010.

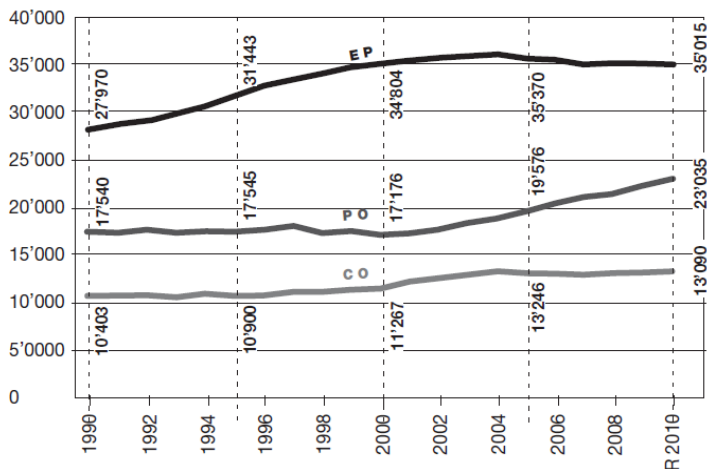
⁴ Source : SRED, Mémento statistique de l'éducation à Genève, édition 2010

⁵ Source : SRED/annuaire statistique - Etat au 31.12 (1990 à 2009)

2007	8'069	25'404	1'246	34'719	-474
2008	8'061	24'436	1'249	33'746	-973
2009	8'413	25'045	1'311	34'769	1'023

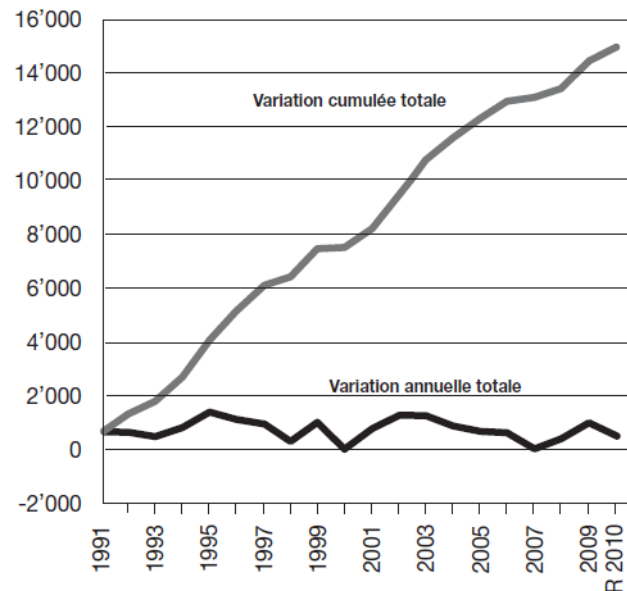
Pour 2010, lors de sa conférence de presse du 26 août 2010, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport annonça 35'015 élèves à l'école primaire et l'enseignement spécialisé.

Evolution des effectifs 1990 – 2010⁶ :



⁶ Source : SRED 2010. Ont été intégré à la DGPO le préapprentissage de la SGIPA en 2005, le centre de formation professionnel santé-social (ex-CEFOPS) en 2006 et l'ESIG en 2008. La série présentée ici est une série « corrigée » qui intègre ces changements de structure dès 1990 afin de raisonner à champ constant.

Variation des effectifs d'élèves 1990 – 2010 (EP, CO, PO)⁷ :



Nombre d'élèves par classe et taux d'encadrement

Le DIP confirme qu'« entre 1991 et 2010, la moyenne d'élèves par classe ordinaire a augmenté, passant de 18,92 à 20,05 ». Le DIP explique qu'« il faut cependant souligner que la mise en place des directions d'établissement à la rentrée 2008, avec l'autonomie relative y afférente, permet une meilleure allocation des postes en fonction des besoins de l'établissement. Le nombre de classes est donc à corréliser avec l'ensemble des ressources dont dispose l'établissement ». En ce qui concerne les effectifs par classe, le département précise qu'« au sein des 1'653 classes du canton, 78 % ont un effectif compris entre 18 et 22 élèves (75,9 % en 2008), 9 % entre 14 et 17 élèves (9,7 %), et 13 % entre 23 et 26 élèves (14,4 %) ». Par ailleurs, le DIP affirme

⁷ Source : SRED 2010. En variation annuelle cumulée, en 20 ans, le DIP (avec les institutions spécialisée et subventionnées) a accueilli 14'900 élève supplémentaires pour les trois niveaux d'enseignement (sans l'Université et les HES)

que « le taux d'encadrement⁸ se situe à 16.95, en conformité avec le maximum négocié de 17 »⁹.

Rappelons d'abord qu'en 1992, le taux d'encadrement se situait à 14,25. Rappelons ensuite que le Conseil d'Etat affirma en 2000 que le taux d'encadrement de 17 était un maximum et ne devait pas être dépassé¹⁰. Observons ensuite les chiffres de la rentrée 2008 et les prévisions pour la rentrée 2009 présentés dans l'annexe de ce rapport intitulée « Taux d'encadrement actuels et taux-cibles pour le rentrée 2009, selon le scénario envisagé par la DGEP mi-mars 2009 ». Nous pouvons ainsi constater que :

- Le taux d'encadrement pour le Réseau d'enseignement prioritaire (REP) se situe en moyenne autour de 15, ce qui est une bonne chose dans l'optique de donner un maximum de chances aux enfants de ce réseau.
- Le taux moyen du reste de l'enseignement primaire se situe plutôt vers 18, voire atteint 19 dans de rares cas, ce qui le place largement en-dessus du taux maximal de 17.

Ainsi, force est de constater que calculer le taux moyen d'encadrement en prenant l'ensemble de l'enseignement primaire conduit à une interprétation biaisée de la situation. Dès lors, l'on comprend pourquoi le personnel enseignant demande de redescendre au taux de 17 pour l'enseignement primaire, hors REP, ce qui engendrerait un taux moyen général d'environ 16, comme demandé dans la pétition.

Dépenses publiques destinées à l'éducation

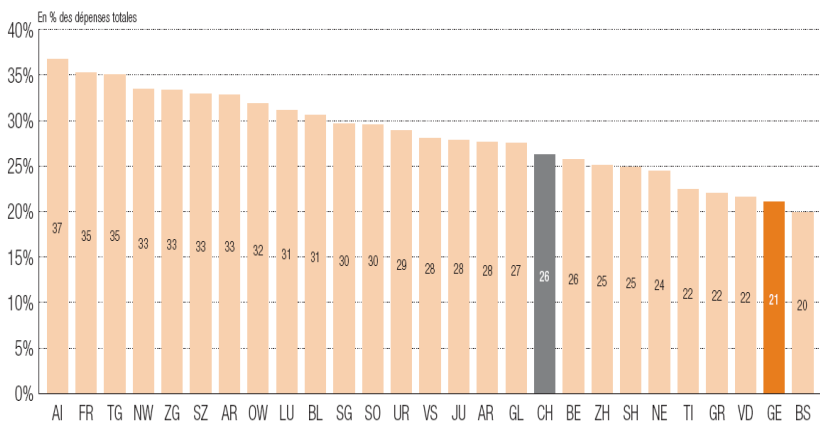
Le SRED nous confirme l'affirmation des pétitionnaires sur la place du canton par rapport aux autres cantons suisses, mentionnant que « selon l'OFS, en termes d'effort relatif (part de la dépense totale cantonale et communale consacrée à l'éducation), Genève se situe en 2005 au 25^e rang (21%), à 5 points en-deçà de la moyenne des cantons suisses ».

⁸ Nombre d'élèves par poste d'enseignement équivalent plein temps. Il se calcule en divisant le nombre d'élèves de l'enseignement primaire par le nombre de postes d'enseignement : enseignant-e-s titulaires de classe + enseignant-e-s chargé-e-s de soutien pédagogique + maître-sse-s spécialistes. Un taux de 16.95 signifie un poste d'enseignement pour 16.95 élèves. Ce chiffre est distinct de la moyenne d'élèves par classe, qui met le nombre d'élèves en corrélation avec le nombre de classes.

⁹ Source : Conférence de presse du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport : Rentrée scolaire 2010. 26 août 2010.

¹⁰ Voir M1237-A p.3

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et communales selon le canton, 2005 (après déduction des contributions de la Confédération)¹¹ :



Le SRED explique que « *ce faible effort relatif est principalement attribuable au fait que d'autres politiques publiques ont une importance financière conséquente dans le canton. Ainsi, les dépenses publiques par habitant sont particulièrement élevées à Genève (21'445 francs par habitant en 2006 contre 13'911 francs par habitant en moyenne pour l'ensemble de la Suisse), notamment en raison du poids des dépenses liées à la prévoyance sociale. A Genève, 8'564 francs par habitant sont ainsi consacrés à la prévoyance sociale (assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, assurance-maladie, autres assurances sociales, protection de la jeunesse, invalidité, construction de logements) et 4'524 francs par habitant sont consacrés à l'enseignement (jardins d'enfants, écoles publiques, écoles spécialisées, formation professionnelle, formation des instituteurs, écoles de formation générale, formation professionnelle)* »¹².

En 2007, la situation n'avait guère changé et avec 21,3% de dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et

¹¹ Source : Administration fédérale des finances – Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS.

¹² Source: Administration fédérale des finances - Statistique financière des collectivités publiques.

communale, Genève n'occupait toujours que le 24^e rang, largement en-dessous de la moyenne suisse¹³.

Ainsi force est de constater que les dépenses publique genevoises sont encore loin d'atteindre la moyenne des cantons suisses.

Echec scolaire et taux de redoublement

Le taux de redoublement genevois de l'enseignement primaire, déploré par les pétitionnaires, est particulièrement élevé par rapport aux autres cantons suisses. Le SRED nous confirme « avec un taux de redoublement à l'école primaire égal à 2.2%, Genève se situe effectivement au-dessus de la moyenne suisse (1.7%) ».

Taux de redoublement dans le degré primaire selon le canton, 2007/08, part en pour-cent des élèves de chaque canton et degré d'enseignement¹⁴ :

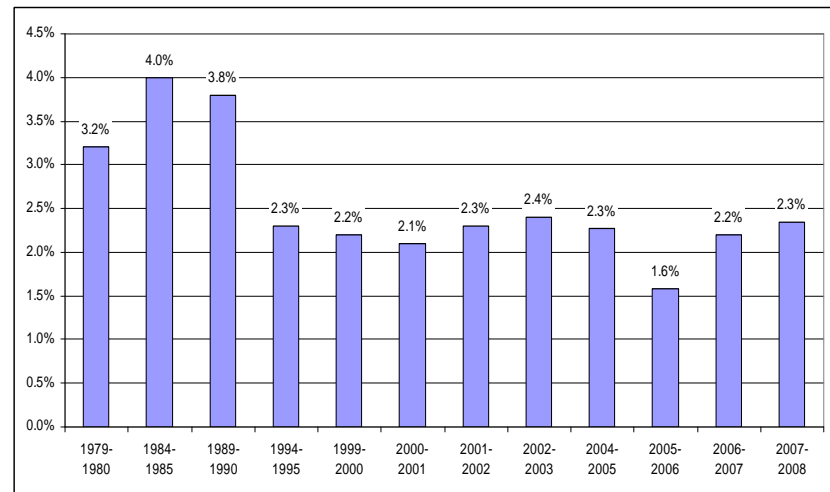
Vaud	3.7
Nidwald	2.5
Lucerne	2.4
Genève	2.2
Neuchâtel	1.9
Glaris	1.8
Fribourg	1.8
Suisse	1.7
Argovie	1.7
Zürich	1.6
Valais	1.5
Soleure	1.4
Schaffhouse	1.4
Jura	1.4
Bâle-Campagne	1.3
Berne	1.2
Appenzel Rh.-Int.	1.2
Saint-Gall	1.2
Thurgovie	1.2
Tessin	1.1

¹³ *Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales cantonales et communales selon le canton, 2007 (après déduction des contributions de la Confédération). Source : Administration fédérale des finances – Statistique des dépenses publiques d'éducation OFS*

¹⁴ *Source : OFS- 2008*

Bâle-Ville	1
Schwytz	0.9
Zoug	0.9
Grisons	0.7
Appenzell Rh.-Ext.	0.5
Uri	0.4
Obwald	0.1

Taux de redoublement dans l'enseignement primaire (classes de 1P à 6P)¹⁵ :



Selon le SRED toujours, « à Genève, le taux de redoublement entre la 1P et la 6P a tendance à augmenter depuis 2006 (valeur particulièrement basse dans la série) mais n'a pas été multiplié par 2 entre 2007 et 2008, passant de 2,2% à 2,3%. Il reste au niveau de ce qui est habituellement observé depuis le début des années 1990 ».

Si l'on étudie les chiffres de manière plus précise encore, on constate que le taux de redoublement est plus fort à la fin de la 2P comme nous pouvons le voir ci-dessous.

¹⁵ N.B. A noter que le taux calculé au SRED diffère très légèrement de celui qui est calculé pour Genève par l'OFS (périmètre différent ?). Source : SRED/BDS

Redoublement annuel ou prolongation de cycle¹⁶ :

Degrés et cycles		1E	2E	1P	2P	Mo- yenne CE	3P	4P	5P	6P	Mo- yenne CM	Mo- yenne CE& CM
Redoub- lements ou prolong- ations de cycle en %	1995	0.2	0.5	3.1	2.7	1.625	2.2	2.2	2.1	1.3	1.950	1.788
	1996	0.2	0.4	2.2	3.2	1.500	2.3	1.6	1.8	1.7	1.850	1.675
	1997	0.1	0.4	3.3	3.2	1.750	2.1	2.3	2.0	1.1	1.875	1.813
	1998	0.2	0.5	3.2	3.0	1.725	2.3	1.9	1.9	1.6	1.925	1.825
	1999	0.2	0.5	2.9	2.8	1.600	2.2	1.7	1.6	0.9	1.600	1.600
	2000	0.1	0.6	2.8	3.1	1.650	2.4	1.8	1.5	1.1	1.700	1.675
	2001	0.6	0.6	3.2	3.5	1.975	1.8	1.6	1.3	1.0	1.425	1.700
	2002	0.2	0.8	3.5	3.5	2.000	2.2	1.7	1.8	0.9	1.650	1.825
	2003	0.1	0.8	3.9	3.9	2.175	2.4	1.7	1.9	0.9	1.725	1.950
	2004	0.3	0.7	3.3	2.8	1.775	2.6	1.7	1.9	1.7	1.975	1.875
	2005	0.5	0.4	3.1	2.8	1.700	2.3	2.4	1.5	1.4	1.900	1.800
Nv livret 2005	2006	0.1	0.4	1.7	2.9	1.275	0.8	2.1	0.7	1.3	1.225	1.250
Vota- tion notes	2007	0.2	0.4	2.7	3.6	1.725	1.2	2.2	1.3	2.0	1.675	1.700
Nv livret 2007	2008	0.2	0.6	2.9	3.8	1.875	1.6	1.8	1.9	2.1	1.850	1.863
Au 17 nov.	2009	0.1	0.6	2.3	3.4	1.600	1.6	1.6	1.8	1.4	1.600	1.600
Moyennes degrés/cycles		0.22	0.54	2.94	3.21	1.730	2.00	1.88	1.66	1.36	1.728	1.729

¹⁶ Source : SRED – décembre 2006 et 2009 (au 17 nov.) « Prévission des effectifs de l'enseignement primaire »

Conclusion de la minorité

D'après nos recherches et les chiffres dont nous disposons, nous pouvons résumer la situation de la manière suivante :

Année scolaire	Nb de classes (enseignement ordinaire)	Postes d'appui et de soutien pédagogique	Postes de disciplines spéciales	Nb d'élèves (enseignement ordinaire)	Taux d'encadrement (nb élève pour 1 poste)
1991-1992	1414	256	262	27'525	14,25
1997-1998	1574	154	243	32'136	16,30
1999-2000	1612	137	227	33'472	16,94
2003-2004	1666	135	226	34'278	16,91
2007-2008	1670	135	201	33'473	16,69
2008-2009	1644	112	201	33'500	17,12

Les temps changent, les enfants sont de moins en moins encadrés par leurs parents, obligés de travailler de plus en plus pour boucler les fins de mois. Dans ce contexte il est absurde de constater qu'en 1992, le taux d'encadrement se situait à 14,25 et qu'aujourd'hui il est, pour l'enseignement hors REP, à près de 18 !

En outre, le taux de redoublement résulte sans doute d'un manque d'encadrement nécessaire. Ainsi, au vu des taux actuels et dans l'optique de baisser ces taux, il est sans doute important d'envisager d'augmenter le taux d'encadrement.

La minorité estime que la majorité n'a pas pris la mesure de la situation lors des débats en commission. La majorité n'a toutefois pas non plus estimé qu'il n'y avait aucune matière à réflexion dans cette pétition, car elle a choisi d'en prendre acte par un dépôt sur le bureau du Grand Conseil, et non de la classer.

Nous espérons donc qu'au regard des nouveaux éléments présentés dans ce rapport, la majorité parlementaire reconsidérera sa position au moment du vote en séance plénière et renverra cette pétition au Conseil d'Etat.